

**Province de Québec
Municipalité de
Sainte-Cécile-de-Milton**

PROCÈS-VERBAL de la réunion régulière tenue à la salle du conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, Province de Québec, le lundi 13 juin 2016 à compter de 19 heures 30.

PRÉSENCES : M. Richard Pigeon, conseiller siège no 1, M. Sylvain Roy, conseiller siège no 2, Mme Johanna Fehlmann, conseillère siège no 3, Mme Jacqueline Lussier Meunier, conseillère siège no 4, M. Claude Lussier, conseiller siège no 5 et M. Sylvain Goyette, conseiller siège no 6, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, maire.

M. Pierre Bell directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

18 personnes assistent à la séance.

2016-06-152 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle. Une minute de silence est demandée par le Maire.

Il est proposé par Sylvain Roy, appuyé par Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents, que l'assemblée soit ouverte.

Il est 19 heures 09.

Adoptée à l'unanimité

2016-06-153 MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le quorum étant atteint,

Il est proposé par Jacqueline Lussier Meunier., appuyé par Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents, que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

Modification :

Ajout :

Adoptée à l'unanimité

2016-06-154 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2016 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2016

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Il est proposé par Claude Lussier, appuyé par Sylvain Roy et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents, que le conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 mai 2016 et de la séance extraordinaire du 25 mai 2016.

Adoptée à l'unanimité

2016-06-155 **DÉPÔT DES ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES DE MAI 2016**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton l'état des revenus et dépenses de mai 2016

2016-06-156 **DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL RELATIF AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION 538-2015**

Conformément aux dispositions du règlement numéro 538-2015, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton le rapport des déboursés de mai 2016 au montant de 235 838.39 \$.

La liste des salaires pour le mois de mai 2016 est également déposée.

2016-06-157 **ADOPTION ET DISPENSE DE LECTURE DU RÈGLEMENT 547-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 475-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Roy, appuyé par Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents, que le conseil approuve ce qui suit :

1. L'article 2 sera remplacé par le suivant :

À compter du 1^{er} août 2016 est imposé sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,45 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multi ligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

Rejetée à l'unanimité

2016-06-158 **POINT RETIRÉ**

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2016-06-159

AUTORISATION DE VENTE À JEAN CHARLES OSTROWSKI (9163-1523 QUÉBEC INC.) DU LOT 4 031 191 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Soumis : Offre d'achat de monsieur Jean Charles Ostrowski (9163-1523 Québec Inc.) en date du 25 mai 2016 pour l'acquisition du lot 4 031 191 du cadastre du Québec.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est propriétaire du lot 4 031 191 du cadastre du Québec et que ce terrain fait partie de la réserve foncière dans le cadre du projet de la zone industrielle et commerciale municipale ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a le pouvoir de vendre cet immeuble en vertu du code municipal ;

CONSIDÉRANT QUE l'achat se complétera par un acte notarié en 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Ostrowski présente au conseil municipal une offre d'achat de 40 000,00 \$ (plus taxes applicables) pour le lot 4 031 191 du cadastre du Québec, d'une superficie de 4 636.5 mètres carrés ainsi qu'un dépôt d'une somme de 2 000.00 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Johanna Fehlmann, appuyé par Sylvain Goyette et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents ;

QUE ce conseil accepte l'offre d'achat du 25 mai 2016 de Jean Charles Ostrowski (9163-1523 Québec Inc.) pour l'acquisition du lot 4 031 191 du cadastre du Québec ;

QUE le prix de vente est de 40 000.00 \$ plus les taxes applicables (TPS et TVQ) ;

QUE les frais de notaire et les droits de mutation dudit lot sont entièrement à la charge de l'acquéreur ;

QUE le maire, Paul Sarrazin et le directeur général, Pierre Bell, sont autorisés à signer l'acte de vente, à intervenir au nom de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton ainsi qu'à signer tous les autres documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Claude Lussier se retire de la séance à 19h37.

2016-06-160

ADJUDICATION DU CONTRAT À DAVE WILLIAMS INC. POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RUE ENTRE LES RUES BOULAIS ET BAGATELLE

CONSIDÉRANT le désire des propriétaires des lots 5 830 995 et 3 556 614 de lotir leurs terrains pour des fins résidentielles ;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de faire avancer ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé une proposition à 3 firmes d'ingénieurs ;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu 3 propositions ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Goyette, appuyé par Johanna Fehlmann et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents, de mandater Dave Williams Inc. pour la préparation des plans et devis et l'estimation des coûts, pour un montant de 3 500.00 \$ + taxes.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Claude Lussier revient à la séance à 19h39

2016-06-161 DEMANDE D'APPUI POUR LA DESSERTE TRIPHASÉE EN MILIEU AGRICOLE

CONSIDÉRANT la demande de Pierre Choinière et Fils Inc. pour agrandir ses installations agricoles ;

CONSIDÉRANT le besoin en électricité 3 phases pour son projet ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité et le Gouvernement du Québec encouragent le développement de projets agricoles de plus en plus écoresponsable et éco énergétique en aidant au développement de l'agriculture ;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec demande au promoteur, M. Choinière d'assumer les coûts reliés au prolongement du réseau électrique ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Roy, appuyé par Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents, d'appuyer la demande de M. Choinière à l'effet qu'Hydro-Québec assume lesdits frais du prolongement et d'envoyer une copie conforme de la résolution au député de Johnson André Lamontagne, au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles M. Pierre Arcand, au président de la FQM M. Richard Lehoux, au président de l'UMQ M. Bernard Sévigny et au président de l'UPA M. Marcel Groleau;

Adoptée à l'unanimité

2016-06-162 ACHAT DU LOT 5 907 591

CONSIDÉRANT le projet d'une nouvelle rue entre Boulais et Bagatelle ;

CONSIDÉRANT QU'UNE petite partie de la cour d'école (lot 3 556 370) empiète dans la future rue ;

CONSIDÉRANT QUE l'arpenteur-géomètre Robichaud a préparé et soumis le plan de lotissement et a créé le lot 5 907 591 ;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire Val-des-Cerfs est prête à céder le lot 5 907 591 pour 1 \$;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Johanna Fehlmann, appuyé par Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents, d'autoriser le maire (suppléant) et le directeur général à signer tous les documents nécessaires à l'achat du lot 5 907 591 ;

Adoptée à l'unanimité

2016-06-163

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX RELATIFS AU PROGRAMME D'AIDE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL ET AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire effectuer en 2016-2017, sur les rues Ménard, Rose-Marie et des Saules, les travaux d'amélioration mentionnés au document « Formulaire de demande de subvention – Exercice financier 2016-2017 - Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal » déposé et faisant partie intégrante du procès-verbal ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'amélioration sur le réseau routier consistent en la construction ou amélioration de la chaussée et/ou construction ou remplacement de ponceaux ;

CONSIDÉRANT QUE les rues Ménard, Rose-Marie et des Saules sont de responsabilité municipale ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont admissibles à la subvention pour l'amélioration du réseau routier municipal ;

Il est proposé par Claude Lussier, appuyé par Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents,

QUE le Conseil adresse au député de Johnson, monsieur André Lamontagne, une demande d'aide pour les travaux d'amélioration que le conseil désire effectuer en 2016-2017 consistant en la construction ou amélioration de la chaussée et/ou construction ou remplacement de ponceaux sur les rues Ménard, Rose-Marie et des Saules, tel qu'établi au « Formulaire de demande de subvention – Exercice financier 2016-2017 - Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal » déposé et faisant partie intégrante du procès-verbal ;

QUE le Conseil autorise le directeur général à signer au nom du conseil cette demande de subvention.

Adoptée à l'unanimité

2016-06-164

AUTORISATION DE VENTE À FERME AVICOLE CHOINIÈRE INC. DES LOTS 4 031 193 ET 4 031 194 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Soumis : Offre d'achat de monsieur Francis Choinière (Ferme avicole Choinière Inc.) en date du 7 juin 2016 pour l'acquisition des lot 4 031 193 et 4 031 194 du cadastre du Québec.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est propriétaire des lots 4 031 193 et 4 031 194 du cadastre du Québec et que ces terrains font partie de la réserve foncière dans le cadre du projet de la zone industrielle et commerciale municipale ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a le pouvoir de vendre ces immeubles en vertu du code municipal ;

CONSIDÉRANT QUE l'achat se complétera par un acte notarié en 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Choinière présente au conseil municipal une offre d'achat de 85 000,00 \$ (plus taxes applicables) pour les lot 4 031 193 et 4 031 194 du cadastre du Québec, d'une superficie de 5 079,2 mètres carrés et de 5 118,0 mètres carrés ainsi qu'un dépôt d'une somme de 4 000.00 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Goyette, appuyé par Johanna Fehlmann et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents ;

QUE ce conseil accepte l'offre d'achat du 7 juin 2016 de Francis Choinière (Ferme avicole Choinière Inc.) pour l'acquisition des lots 4 031 193 et 4 031 194 du cadastre du Québec ;

QUE le prix de vente est de 85 000.00 \$ plus les taxes applicables (TPS et TVQ) ;

QUE les frais de notaire et les droits de mutation dudit lot sont entièrement à la charge de l'acquéreur ;

QUE le maire, Paul Sarrazin et le directeur général, Pierre Bell, sont autorisés à signer l'acte de vente, à intervenir au nom de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton ainsi qu'à signer tous les autres documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2016-06-165

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NO. 549-2016 ABROGEANT LE 405-2003 – LIMITES DE VITESSE PERMISES SUR LES VOIES PUBLIQUES DE LA MUNICIPALITÉ

Avis de motion est donné par Claude Lussier que sera adopté à une séance ultérieure le règlement no. 549-2016 abrogeant le règlement 405-2003 concernant les limites de vitesse permises sur les voies publiques de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

2016-06-166

MODIFICATION - STÉPHANE DUFRESNE PRÉVENTIONNISTE

CONSIDÉRANT QUE depuis l'engagement de M. Stéphane Dufresne au poste de préventionniste du service incendie le 3 décembre 2012, celui-ci relevait du directeur général de la Municipalité de Roxton Pond ;

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande de M. Claude Rainville, directeur des incendies des Municipalités de Sainte-Cécile-de-Milton et de Roxton Pond, à l'effet qu'à l'avenir M. Stéphane Dufresne relève du directeur des incendies ;

MUNICIPALITÉ DE

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Pigeon, appuyé par Johanna Fehlmann et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents, qu'effectif le 8 juin 2016, M. Stéphane Dufresne, préventionniste, relève entièrement de M. Claude Rainville, directeur des incendies et doit se rapporter à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité

2016-06-167 ENTENTE POUR L'INSTALLATION D'UN PANNEAU DE SIGNALISATION DE 30 KM/H

CONSIDÉRANT QUE le MTQ autorise le prolongement de 30 km/h dans le secteur scolaire ;

CONSIDÉRANT le manque d'espace dans l'emprise municipale ;

CONSIDÉRANT la collaboration des propriétaires concernés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Johanna Fehlmann, appuyé par Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents, d'autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente pour l'installation d'un panneau de signalisation sur la propriété du 281, rue Principale.

Adoptée à l'unanimité

2016-06-168 DEMANDE DE SOUTIEN POUR LA JOURNÉE « PORTES OUVERTES DE L'UPA »

CONSIDÉRANT QUE l'UPA organise une journée « Portes ouvertes sur les fermes du Québec », dimanche le 11 septembre 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE M. Jacques Fontaine de « Miel fontaine » de Sainte-Cécile-de-Milton participera à cette journée ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prévoir des stationnements ;

CONSIDÉRANT QUE M. Fontaine demande d'utiliser le stationnement du centre communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE M. Fontaine défraiera les coûts d'un autobus pour effectuer la navette entre le stationnement et sa propriété ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Roy, appuyé par Sylvain Goyette et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents, d'autoriser M. Fontaine à utiliser le stationnement du centre communautaire pour l'activité du 11 septembre 2016 et d'autoriser le directeur général à signer tous les documents concernant cette demande.

Adoptée à l'unanimité

2016-06-169 PROGRAMME NATIONAL D'ATTÉNUATION DES CATASTROPHES (PNAC)

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT le Programme mis en place par Sécurité publique Canada ;

CONSIDÉRANT l'implication du ministère de la Sécurité publique du Québec (MSP) ;

CONSIDÉRANT la visite de M. Jean-Sébastien Forest, conseiller en sécurité civile du MSP afin de nous aider à présenter notre demande ;

CONSIDÉRANT la problématique d'inondation par embâcle auquel nous avons été confrontés à deux reprises au cours des 3 dernières années ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Lussier, appuyé par Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents, d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière afin de réaliser une étude pour déterminer la cause des embâcles et de présenter des options dans le but de prévenir et d'éliminer les inondations par embâcles ;

ET d'autoriser le directeur général à signer tous les documents concernant cette demande ;

Adoptée à l'unanimité

2016-06-170

ACHAT DE 3 DEA (DÉFIBRILLATEURS EXTERNES AUTOMATISÉS)

CONSIDÉRANT QUE le conseil a le désir de protéger les citoyens de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des incendies et des Premiers répondants de se doter de DEA et de les installer aux endroits où des rassemblements ont lieu ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Goyette, appuyé par Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents, d'acquérir 3 DEA avec boîtiers et de les installer au centre communautaire, au chalet des patineurs et au gymnase de l'école Ste-Cécile ;

Adoptée à l'unanimité

2016-06-171

RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DURANT LE MOIS DE MAI 2016

La directrice de l'urbanisme fait rapport des permis émis durant le mois de mai 2016 soit :

Bâtiment accessoire 9

Canalisation, entrée charretière, ponceau 5

Construction bâtiment principal 6

Démolition 2

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Installation septique 3

Ouvrage de prélèvement des eaux souterraines 3

Permis de brûlage 3

Piscine / bain à remous 5

Rénovation, réparation et modification 8

Usage secondaire 2

Lotissement 2

Pour un total de 48 permis et une valeur totale de 1 850 300.00 \$

2016-06-172

ADOPTION ET DISPENSE DE LECTURE DU RÈGLEMENT 548-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 461-2008 VISANT À FIXER UNE SUPERFICIE MINIMALE DE BÂTIMENT PRINCIPAL DANS LES ZONES ICL-1 ET ICL-2

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a adopté le règlement de zonage # 461-2008 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1) et que le règlement de zonage # 461-2008 ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton souhaite encadrer la superficie minimale des bâtiments principaux pour les zones ICL-1 et ICL2 ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 9 mai 2016 ;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Goyette, appuyé par Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents, ce qui suit :

1. Le premier sous-alinéa du premier alinéa du paragraphe 2 de l'article 128 est modifié pour se lire désormais ainsi : « La superficie minimale de chaque bâtiment est de 150 m² et la superficie de plancher maximale de tout bâtiment principal est de 1 000 m² » ;
2. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Adoptée à l'unanimité

2016-06-173 ENTENTE INTER MUNICIPALE GESTION DES COURS D'EAU

Point reporté.

2016-06-174 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 550-2016 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLANS D'IMPLANTATION D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE PIIA NO. 434-2006 VISANT À ABROGER L'ENSEMBLE DES DISPOSITIONS ENCADRANT LES PIIA 1, 2, 3, 5 ET 6

Avis de motion est donné par Sylvain Goyette.que sera adopté à une séance ultérieure le règlement no. 550-2016 modifiant le règlement de plans d'implantation d'intégration architecturale PIIA no. 434-2006 visant à abroger l'ensemble des dispositions encadrant les PIIA 1, 2, 3, 5 et 6.

2016-06-175 ADOPTION ET DISPENSE DE LECTURE DU RÈGLEMENT 550-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLANS D'IMPLANTATION D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE PIIA NO. 434-2006 VISANT À ABROGER L'ENSEMBLE DES DISPOSITIONS ENCADRANT LES PIIA 1, 2, 3, 5 ET 6

Point reporté.

2016-06-176 REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CCU (COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME)

Il est proposé par Sylvain Roy, appuyé par Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et Conseillers présents, de remplacer un membre du CCU.

Nous tenons à remercier M. Raymond Lussier pour son implication dans le CCU.

Adoptée à l'unanimité

2016-06-177 EMBAUCHE DU PERSONNEL DU CAMP DE JOUR – ÉTÉ 2016

Il est proposé par Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Johanna Fehlmann et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents ;

QUE le Conseil autorise le directeur général et la responsable Loisirs, Culture et Vie communautaire à procéder aux entrevues et aux embauches ;

QUE le personnel de l'équipe d'animation du camp de jour – été 2016, soit embauché selon les besoins, pour une période de 9 semaines débutant le 20 juin

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

jusqu'au 19 août 2016 sur une base de 40 heures par semaine ;

QUE les salaires seront appliqués selon la structure salariale en vigueur pour le camp de jour.

Adoptée à l'unanimité

2016-06-178 **RENCONTRE SÉCURITÉ SECTEUR SCOLAIRE**

Point reporté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen demande s'il est possible de couper le bruit autour du CPE, car depuis plus d'un mois il y a des travaux toutes les fins de semaine

Le maire répond que nous verrons ce qui peut être fait en informant la responsable du CPE.

Un citoyen demande s'il est possible de mettre un mur coupe-son autour du CPE ?

Le maire répond que nous verrons avec le CPE par la même occasion.

Un citoyen demande si la structure d'acier qu'il a peut-être couverte d'une toile et servir de gazebo pour l'été ?

Le maire répond que nous prenons note de sa demande

Un citoyen demande qui fera la nouvelle rue entre Boulais et Bagatelle ?

Le maire répond que ce seront les promoteurs.

Un citoyen demande si le développement Patenaude et le développement Lussier ont les mêmes règlements, car il a demandé un permis pour la construction d'un garage ce printemps et il est limité à une hauteur de 15 pieds, tandis que sur la rue des Saules il y a des garages de 20 pieds ?

Le maire répond que la nouvelle réglementation stipule que la hauteur du bâtiment accessoire ne peut dépasser le bâtiment principal, il y a eu des dérogations en ce sens pour les dernières demandes de permis, par contre nous allons vérifier.

MUNICIPALITÉ DE

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Un citoyen demande si on peut faire réduire la vitesse sur Lanctôt, car le trafic est très rapide surtout depuis la fermeture du 11^e rang de Granby. De plus, il y a plusieurs usagers pour lesquels c'est dangereux d'utiliser le chemin Lanctôt, tel que vélos, piétons et chevaux ?

Le maire répond que nous avons déjà communiqué avec la Sûreté du Québec afin de demander leur vigilance. Également, le conseil a discuté la semaine dernière pour améliorer la signalisation dans la courbe du 1^{er} rang Est. La situation nous préoccupe.

Un citoyen demande si les travaux derrière le garage municipal sont pour faire un parc ?

Le maire répond que derrière le garage, sera un endroit pour entreposer les matériaux pour la voirie, et que vers le pavillon Gévry Lussier ce sera gazonné.

Un citoyen demande pourquoi il n'y pas d'enseigne de transit sur Lanctôt ?

Le maire répond que nous vérifierons.

Un citoyen demande si nous pouvons demander à la ville de Granby de vérifier le trafic de camion sur le chemin Dale ?

Le maire répond que nous communiquerons avec la ville de Granby pour coordonner nos actions.

Un citoyen félicite la municipalité pour avoir commencé la coupe d'herbe sur les accotements ?

Le maire répond qu'il apprécie le commentaire.

Un citoyen mentionne qu'il y a 2 tuiles de plafond à la Caisse Desjardins (près du guichet) qui sont tachées par des traces d'eau.

Le maire répond que nous en prenons note.

Un citoyen demande qui décide des travaux à effectuer par les employés de travaux publics ?

Le maire répond que le conseil décide des travaux à faire et que la direction est responsable de les faire exécuter.

Un citoyen demande qui décide de prendre un tracteur pour étendre de la terre au lieu de prendre un bulldozer ?

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Le maire répond que c'est de la régie interne et que les employés de voirie relèvent de la direction générale.

Un citoyen demande pourquoi la remorque n'est pas utilisée pour transporter l'asphalte froide lors de réparation de nid de poule ?

Le maire répond que nous en prenons bonne note.

Un citoyen demande pourquoi le personnel de voirie n'utilise pas la remorque pour déplacer le Kubota pour des longs déplacements ?

Le maire répond que nous vérifierons.

Un citoyen demande pourquoi le personnel de la municipalité a tondu le gazon sur le terrain du MTQ le long du 3^e rang Ouest ?

Le maire répond que c'est arrivé une fois et que la situation a été corrigée.

Un citoyen demande s'il est possible de mettre un mur ou une barrière de son autour du CPE ?

Le maire répond que nous contacterons le CPE pour voir ce qui peut être fait.

Un citoyen demande s'il est possible d'avoir les feuilles de temps des employés de voirie ?

Le maire répond que c'est de la régie interne et que ce n'est pas de l'information publique.

Un citoyen demande pourquoi nous avons besoin de 2 employés de voirie à 35 à 40 heures semaine chacun quand autrefois il n'y avait qu'un employé ?

Le maire répond que nous prenons note de son commentaire et que malgré le fait que l'on ait deux employés, le nombre d'heures total travailler comparativement dans les années antérieures, est le même ou en diminution.

2016-06-179

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Johanna Fehlmann, appuyé par Jacqueline Lussier Meunier que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 heures 25.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

M. Pierre Bell
Directeur général et secrétaire-trésorier

M. Paul Sarrazin
Maire